Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 074-247400682-20250408-2025_044-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-044

OBJET :
Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s – Aide au démarrage

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**24**
pour :.....**24**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :
- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une aide au démarrage pour les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s a été mise en place par délibération en date 26 mai 2015 à hauteur de 300 € par agrément. Elle propose de revoir ce dispositif et de prévoir désormais une aide calculée en fonction des dépenses et recettes réelles présentées par l'association, et dans la limite de 4 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de fixer une aide calculée en fonction des dépenses et recettes réelles présentées par l'association, et dans la limite de 4 000 €,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir..

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le : .....
Publié ou notifié
Le : .....

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

Publié le : 05/08/2025 12:24 (Europe/Paris)
Collectivité : CC du Haut-Chablais
https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37262